

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 27 mars 2025

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 22
Absents : 5
Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Absent : Mme Sandrine ARNAUD

Objet : FINANCES – Demande de subvention DETR 2025 – Extension groupe scolaire – Phase 2

Madame la Maire rappelle en début de séance la décision prise pour solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Il s'avère qu'une délibération du Conseil municipal est nécessaire approuvant les travaux et le plan de financement prévisionnel.

Les équipements scolaires de la commune sont impactés par l'accroissement de la population des dix dernières années.

Ainsi, pour accueillir les 385 élèves, la commune met à disposition des écoles depuis deux ans, deux salles dédiées à l'origine aux associations, qui sont éloignées du groupe scolaire.

Cela entraîne des contraintes de fonctionnement (transfert des enfants pour les temps périscolaires et méridiens, souci de sécurité quand une enseignante est seule ...) qui ne peuvent être pérennes.

Aussi, la commune souhaite rapatrier ces 2 classes dans l'actuel groupe scolaire, d'où la création de 2 nouvelles classes pour améliorer le quotidien.

Cette hausse des effectifs a aussi un impact sur la restauration scolaire.
Plus de 300 enfants déjeunent à la cantine quotidiennement.

Aujourd'hui la salle de restauration a atteint son maximum de capacité. Pour y pallier, les repas s'étalent sur plusieurs services et nous avons même recours à l'utilisation de salles d'activités.
Face à ce constat, il est proposé une extension du restaurant scolaire et la refonte de la partie préparation des repas qui date de plus de 20 ans.

Enfin, les services péri et extras scolaires sont aussi impactés et il est nécessaire de prévoir une salle d'activités supplémentaire pour accueillir les enfants sur ces temps.

Dans un objectif de réduction de consommation de l'espace et d'optimisation des locaux, il est proposé une évolution du groupe scolaire qui, en un seul bâtiment compact, répond à tous ces nouveaux besoins :

- Extension de la cantine en rez-de-chaussée
- Création d'une salle d'activités ALP/ALSH attenante au réfectoire
- Création de 2 classes en R+1

Le parti architectural se veut audacieux tout en s'intégrant parfaitement au bâti existant.
La conception de ce projet se veut exemplaire en matière environnementale.

Les matériaux et les techniques proposées doivent permettre un confort optimal dans l'utilisation future des locaux pour le bien-être des enfants et des professionnels.

Le projet est présenté en deux phases :

- DETR 2024 : phase 1 - extension du réfectoire et création de la salle d'activités au rez-de-chaussée
DETR 2024 de 166 149 € par arrêté n° 2024-06-DRCL.0235
- DETR 2025 : phase 2 - création de 2 classes R+1

Le coût total de travaux est estimé à 1 335 908.00 € HT.

- DETR 2024 : phase 1 - 830 745 € HT
- DETR 2025 : phase 2 - 505 163 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT		Recettes	
- Travaux =	435 163 € HT	- DETR 2025	300 000 €
- MOE /Etudes / géomètre =	60 000 € HT	- Conseil Départemental Hérault	100 000 €
- Aléas, imprévus =	10 000 € HT	- Commune	105 163 €
TOTAL :	505 163 € HT	TOTAL :	505 163 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'évolution du groupe scolaire de la commune : extension du réfectoire scolaire, création de deux classes et d'une salle d'activités pour la phase 2, d'un montant de 505 163 € HT
- AUTORISE Mme la Maire à solliciter une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2025 – dossier n°1, pour le projet d'évolution du groupe scolaire de la commune : extension du réfectoire scolaire, création de deux classes et d'une salle d'activités pour la phase 2.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le